

INFORMATION GÉNÉRALES SUR LES CRÉDITS IMMOBILIERS ET HYPOTHÉCAIRES PROPOSÉS PAR LE CREDIT MUTUEL ANTILLES-GUYANE

Prêteur : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane et Caisses affiliées, Société Coopérative à responsabilité limitée au capital variable de 2 391 060 euros, 0,2 km rue du Professeur Raymond Garcin - BP 920 - 97245 Fort de France cedex, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés B 682 033 261 00046, contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opération d'assurance sous le N° Orias 07 032 774 consultable sous www.orias.fr. Contrats d'assurances souscrits auprès d'ACM IARD S.A., ACM VIE S.A., régies par le code des assurances.

Tous nos prêts présentent les caractéristiques mentionnées au paragraphe 1 - GÉNÉRALITÉS ET COMMENTAIRES, sauf particularités mentionnées aux paragraphes 2, 3 et 4.

1 GÉNÉRALITÉS ET COMMENTAIRES

2 PRÊTS PROPOSÉS PAR LES CAISSES AFFILIÉES A LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL ANTILLES-GUYANE

3 PRÊTS RÉGLEMENTÉS

4 CRÉDITS À LA CONSOMMATION HYPOTHÉCAIRES

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur l'un de nos crédits, vous pouvez obtenir sur simple demande et sans frais la Fiche Clarté relative à celui-ci

1 GÉNÉRALITÉS ET COMMENTAIRES

Explications relatives aux taux fixes et variables	<ul style="list-style-type: none">➤ Taux fixe : vos échéances sont constantes car le taux est connu pour la durée du prêt. Le taux fixe vous assure une sécurité maximale➤ Taux variable : le taux initial est fixé en fonction d'un indice, et varie par la suite périodiquement en fonction des variations de l'indice. Le taux variable, sécurisé à la hausse par une garantie de taux plafond, vous permet de bénéficier des baisses de taux selon le contexte de marché
Sûretés	<ul style="list-style-type: none">➤ 3 principales garanties : l'hypothèque, le privilège de prêteur de deniers (PPD) et la caution d'un organisme de cautionnement mutuel<ul style="list-style-type: none">- Dans le cas de l'hypothèque ou du PPD, la banque prend en garantie votre bien immobilier et elle est en droit, en cas de non-remboursement du prêt, de saisir le bien afin de le vendre et de récupérer les sommes qui lui sont dues- Dans le cas de la caution, l'organisme s'engage à rembourser le prêt immobilier si vous n'êtes plus en mesure de le faire➤ La caution personnelle (un tiers se porte garant du remboursement de votre prêt en cas de défaillance de votre part)➤ Le nantissement d'actifs (portefeuille titres, contrat d'assurance-vie...)➤ Remplacer par "engagement de ne pas hypothéquer et/ou promesse d'hypothéquer à 1^{ère} demande votre bien immobilier" (la garantie ne sera constituée qu'en cas de défaillance de votre part)
Dont assurance emprunteur	<p>Prêts immobiliers :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Obligatoire : assurance Décès et perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle➤ Conseillée garantie revente (si revente du bien suite décès, divorce ou mutation professionnelle pendant les 5 premières années du prêt) <p>Crédits consommation :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Facultative : assurance Décès ou perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle
Devises proposées	<p>Sauf exception, EUR, USD sous réserve de revenus et/ou patrimoine dans la devise du prêt</p> <p>Avertissement : la fluctuation des taux de change peut avoir un impact sur le coût total du crédit, notamment en cas de perte des revenus dans la devise du prêt</p>
Autres coûts non compris dans le coût total du crédit	<p>Pendant la durée du prêt, certains frais et coûts, tels que les frais de modulation ou retour à taux fixe, de remboursement anticipé, d'avenant, d'impayés, etc. pourront être mis à votre charge, sauf exceptions prévues par la loi, conformément aux dispositions de notre recueil tarifaire</p>
Modalités de remboursement	<ul style="list-style-type: none">➤ Périodicité : Mensuelle, trimestrielle, ou in fine, avec respectivement une échéance à payer chaque mois, chaque trimestre, etc. ou en totalité à la fin du crédit (à l'exception des intérêts et de l'assurance). Prêts à taux variable : les variations de taux s'imputent au choix du client sur le montant de l'échéance ou sur la durée du prêt.➤ Franchise: Il est possible de différer l'amortissement du capital sur une durée de 3 à 24 mois. Cette période de franchise s'ajoute à la période d'amortissement<ul style="list-style-type: none">- Partielle : l'emprunteur paie les intérêts et l'assurance- Totale : l'emprunteur ne paie que l'assurance➤ Modulation (ne concerne que les prêts immobiliers) : après 12 mois d'amortissement, il est possible de faire varier l'échéance ou la durée du prêt à la hausse comme à la baisse afin de diminuer le coût du crédit ou d'en étaler les charges
Remboursement anticipé	<p>Prêts immobiliers :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : sauf exonérations légales, des indemnités peuvent être exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû avant remboursement <p>Crédits consommation hypothécaires :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : des indemnités peuvent être exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû avant remboursement
Expertise du bien	<p>Le cas échéant, et sous sa responsabilité, la banque peut demander une expertise si elle le juge nécessaire en fonction du montant du prêt. Dans ce cas elle est sans frais pour le client</p>
En cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations	<p>Conformément à la loi, la banque sera en droit de majorer le taux débiteur de 3 points à compter de la première échéance impayée et jusqu'à reprise du cours normal des échéances, ou d'exiger le remboursement immédiat du solde restant dû, assorti d'une indemnité égale à 7% du capital restant dû, plus les intérêts échus et non réglés</p> <p>En cas de non-paiement de la cotisation d'assurance DIT, l'emprunteur s'expose à perdre le bénéfice de cette garantie</p>

2 PRÊTS PROPOSÉS PAR LES CAISSES AFFILIÉES À LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL ANTILLES-GUYANE

PRÊT IMMOBILIER ORDINAIRE / PRÊT MODULIMMO

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier amortissable
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	24 à 360 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
Devises proposées	EUR, USD
Exemple représentatif	<p>Exemple ⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 200 000 € et d'une durée de 180 mois au taux débiteur fixe de 2,25%, vous remboursez 179 mensualités de 1 310,17 € et une dernière de 1 310,12 €. Montant total dû par l'emprunteur : 237 330,55 € dont 1 500 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 37 330,55 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,36 %⁽²⁾. Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT)⁽³⁾</p> <p>(1) Conditions 30 septembre 2016. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel. Échéance fixe comprenant l'amortissement du capital, les intérêts et l'assurance
Dont Modulation	Oui si le crédit est un prêt Modulimmo, dans la limite d'un rallongement de 2 ans
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise	Oui
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total, possible à tout moment

PRÊT COUP DE POUCE

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier destiné à compléter le plan de financement lors d'une première acquisition
Destination	Acquisition
Durée	300 mois maximum
Taux	Taux Fixe 0%
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple ⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 20 000 € et d'une durée de 180 mois au taux débiteur fixe de 0%, vous remboursez 179 mensualités de 111,12 € et une dernière de 109,52 €. Montant total dû par l'emprunteur : 20 000 €. Pas de frais de dossier. Coût total du crédit : 0 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0 %⁽²⁾. Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT)⁽³⁾</p> <p>(1) Conditions 30 septembre 2016. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel</p>
Modalités de remboursement	Mensuel. Échéance fixe comprenant l'amortissement du capital, les intérêts et l'assurance
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise ou différé	Sans objet
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total, possible à tout moment

CRÉDIT RELAIS

Nature des crédits proposés	Prêt permettant d'attendre la vente d'un bien, dont le capital est remboursé en totalité lors de la réalisation de celle-ci
Destination	Acquisition
Durée	1 à 12 mois, renouvelable une fois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Promesse d'hypothèque à première demande + Engagement de ne pas hypothéquer Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
Devises proposées	EUR, USD
Exemple représentatif	Exemple ⁽¹⁾ : pour un crédit in fine d'un montant de 250 000 € et d'une durée de 24 mois au taux débiteur fixe de 2,05 %, vous remboursez 23 mensualités de 427,08 € et une dernière de 250 427,08 €. Montant total dû par l'emprunteur : 261 749,92 € dont 1 500 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 11 749,92 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,38% ⁽²⁾ . Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT) ⁽³⁾ (1) Conditions au 30/09/2016. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel Échéance comprenant les intérêts et l'assurance. Paiement du capital en fin de prêt
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise	Sans objet
Remboursement anticipé	Oui, total sans frais lors de la vente du bien

PRÊT IN FINE

Nature des crédits proposés	Prêt dont le capital est remboursable en totalité à l'échéance
Destination	Acquisition
Durée	24 à 240 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires" + nantissement d'un contrat d'assurance-vie
Devises proposées	EUR, USD
Exemple représentatif	Exemple ⁽¹⁾ : pour un crédit in fine d'un montant de 200 000 € et d'une durée de 180 mois au taux débiteur fixe de 2,75 %, vous remboursez 179 mensualités de 458,33 € et une dernière de 200 458,33 €. Montant total dû par l'emprunteur : 283 999,40 € dont 1 500 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 83 999,40 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,85% ⁽²⁾ . Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT) ⁽³⁾ (1) Conditions au 30/09/2016. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel
Modalités de remboursement	In fine. Échéance comprenant les intérêts et l'assurance. Remboursement du capital en fin de prêt
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Oui si taux variable
Franchise	Sans objet
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total, possible à tout moment

3 PRÊTS RÉGLEMENTÉS

PRÊT CONVENTIONNÉ / PRÊT CONVENTIONNÉ À L'ACCESSION SOCIALE / PRÊT À L'ACCESSION SOCIALE DOM

Nature des crédits proposés	Prêts immobiliers réglementés donnant droit à divers avantages, dont le droit à l'Aide Personnalisée au Logement (sous conditions de ressources pour le PAS)
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	24 à 360 mois
Taux	Fixe, ou variable (répercussion de la variation de taux sur l'échéance)
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires" PAS : Garantie du FGAS (Fonds de Garantie à l'Accession Sociale) + hypothèque de 1 ^{er} rang si > 15 000 €
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple ⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 200 000 € et d'une durée de 180 mois au taux débiteur fixe de 2,25%, vous remboursez 179 mensualités de 1 310,17 € et une dernière de 1 310,12 €. Montant total dû par l'emprunteur : 237 330,55 € dont 1 500 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 37 330,55 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,36 % ⁽²⁾ . Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT) ⁽³⁾ (1) Conditions au 30/09/2016. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel ou annuel. Échéance fixe comprenant l'amortissement du capital, les intérêts et l'assurance
Dont Modulation	Non
Retour à taux fixe	Oui si taux variable
Franchise	Oui
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total

PRÊT ÉPARGNE LOGEMENT

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier réglementé consenti à l'issue d'une phase d'épargne, et dont le montant est fonction de la nature du compte épargne (PEL ou CEL), du montant des intérêts acquis, et de la durée de remboursement
Destination	Acquisition ou travaux
Durée	24 à 180 mois
Taux	Fixe, déterminé en fonction du taux de la phase d'épargne et de la durée de remboursement
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	Exemple ⁽¹⁾ : pour un crédit épargne logement destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 2,178%, vous remboursez 119 mensualités de 464,06 € et une dernière de 464,58 €. Montant total dû par l'emprunteur : 55 687,72 €. Coût total du crédit : 5 687,72 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,20% ⁽²⁾ . Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT) ⁽³⁾ (1) Conditions au 30/09/2016. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel
Modalités de remboursement	Mensuel. Échéance fixe comprenant l'amortissement du capital, les intérêts et l'assurance
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise ou différé	Sans objet
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total

PRÊT À TAUX ZÉRO

Nature des crédits proposés	Prêt immobilier réglementé sans intérêts, accordé sous conditions d'éligibilité
Destination	Acquisition de la résidence principale
Durée	240 à 300 mois
Taux	Taux Fixe 0%
Sûretés	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple ⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 0%, vous remboursez 0 € par mois pendant 60 mois puis 180 mensualités de 311,06 €. Montant total dû par l'emprunteur : 50 000 €. Pas de frais de dossier. Coût total du crédit : 0 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0%⁽²⁾. Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT) ⁽³⁾</p> <p>(1) Conditions 30 septembre 2016 pour un couple en zone B2. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel</p>
Modalités de remboursement	Mensuel après une période de différé
Dont Modulation	Sans objet
Retour à taux fixe	Sans objet
Franchise	Différé de remboursement de 5 à 15 ans selon les caractéristiques du crédit
Remboursement anticipé	Oui, partiel ou total

Certains prêts de Collectivités Locales ou présentant des particularités locales ne sont distribués que dans certaines régions : les informations les concernant sont disponibles dans les points de vente habilités à les commercialiser.

4 CRÉDITS À LA CONSOMMATION HYPOTHÉCAIRES

REGROUPEMENT DE CRÉDITS HYPOTHÉCAIRE

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable
Destination	Prêt destiné à financer le regroupement d'au moins deux créances antérieures, dont au moins un crédit en cours
Durée	De 6 à 120 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Hypothèque, plus cautions éventuelles
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple ⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à un regroupement de crédits d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 6,90%, vous remboursez 119 mensualités de 1 155,94 € et une dernière de 1 155,52 €. Montant total dû par l'emprunteur : 139 712,38 € dont 1 000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 39 712,38 € Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 7,36%. Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas le coût de la garantie hypothécaire ni l'assurance emprunteurs facultative couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT) ⁽²⁾.</p> <p>(1) Conditions au 30/09/2016. (2) Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en caisse de Crédit Mutuel</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel
Dont Modulation	Non
Dont Report d'échéance	Oui
Retour à taux fixe	Non
Franchise ou différé	Oui, partiel ou total

PRÊT PERSONNEL HYPOTHÉCAIRE

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable
Destination	Prêt destiné à financer des projets de toute sorte
Durée	De 3 à 60 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Hypothèque, plus cautions éventuelles
Devises proposées	EUR, USD
Exemple représentatif	<p>Exemple ⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à un regroupement de crédits d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 6,90%, vous remboursez 119 mensualités de 1 155,94 € et une dernière de 1 155,52 €. Montant total dû par l'emprunteur : 139 712,38 € dont 1000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 39 712,38 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 7,36%. Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas le coût de la garantie hypothécaire ni l'assurance emprunteurs facultative couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT) ⁽²⁾.</p> <p>(1) Conditions au 30/09/2016. (2) Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en caisse de Crédit Mutuel</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel
Dont Modulation	Non
Dont Report d'échéance	Oui
Retour à taux fixe	Non
Franchise ou différé	Oui, partiel ou total

PRÊT AUTO HYPOTHÉCAIRE

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable affecté
Destination	Prêt destiné à financer l'acquisition d'un véhicule
Durée	De 3 à 60 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Hypothèque, plus cautions éventuelles
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple ⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer une automobile d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 60 mois au taux débiteur fixe de 6,60%, vous remboursez 59 mensualités de 1 961,30 € et une dernière de 1 961,48 €. Montant total dû par l'emprunteur : 118 678,18 € dont 1 000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 18 678,18 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 7,25%. Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas le coût de la garantie hypothécaire ni l'assurance emprunteurs facultative couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT) ⁽²⁾</p> <p>(1) Conditions au 30/09/2016. (2) Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel
Dont Modulation	Non
Dont report d'échéance	Oui
Retour à taux fixe	Non
Franchise ou différé	Oui, partiel ou total

PRÊT TRAVAUX ET PRÊT CRÉDINERGIE HYPOTHÉCAIRES

Nature des crédits proposés	Prêt amortissable avec possibilité de débloquages fractionnés
Destination	Financement de travaux d'amélioration dans un logement
Durée	De 3 à 120 mois
Taux	Fixe ou variable
Sûretés	Hypothèque, plus cautions éventuelles
Devises proposées	EUR
Exemple représentatif	<p>Exemple ⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable destiné à financer des travaux d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 2,15%, vous remboursez 119 mensualités de 463,43 € et une dernière de 463,90 €. Montant total dû par l'emprunteur : 56 112,07 € dont 500 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 6 112,07 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,36%. Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas le coût de la garantie hypothécaire ni l'assurance emprunteurs facultative couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) invalidité et Incapacité de Travail (ITT) ⁽²⁾</p> <p>(1) Conditions 30/09/2016. (2) Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel</p>
Modalités de remboursement	Mensuel, trimestriel
Dont Modulation	Non
Dont Report d'échéance	Oui
Retour à taux fixe	Non
Franchise ou différé	Oui, partiel ou total